



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 42/2020

au Conseil communal

* * *

**Demande d'acquisition et d'installation de
quatre modules externes provisoires au
Collège de Prazqueron pour accueillir
quatre classes**

**-
Demande de crédit complémentaire**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. PREAMBULE

En avril 2019, le Conseil communal a accepté le Préavis municipal N° 30/2019 intitulé "Demande de crédit pour l'acquisition et l'installation de quatre modules externes provisoires au Collège de Prazqueron pour accueillir quatre salles de classe", accordant à la Municipalité un crédit de **Fr. 1'270'000.--** TTC.

2. REALITE A CE JOUR

Les travaux étant terminés, réceptionnés et le décompte final bouclé, il s'avère qu'à ce jour celui-ci présente un dépassement imprévisible de **Fr. 160'000.--**TTC.

3. RAISONS DU DEPASSEMENT DE CREDIT

Pour résumer cette situation, voici les éléments récapitulatifs qui ont influencé ce dépassement :

- Les canalisations EC/EU prévues pour le nouveau bâtiment ont été plus longues, ceci dû à l'état existant des anciennes canalisations qui, de plus, ont été en partie remplacées.
- Les fondations « pieux métalliques » ont coûté plus cher en raison de leur difficulté d'ancrage dans le sol (blocs de pierres).

- Des restes de fondations en béton non répertoriées dans le terrain ont dû être démolies et évacuées.
- Au vu du terrain, les canalisations électriques et de fibre optique ont dû être déviées.
- Le soubassement n'était pas prévu sur l'offre de base du fournisseur des modules.
- Les fournitures supplémentaires pour les vestiaires n'ont pas été prévues, ceci en raison du nombre final d'élèves enregistrés.
- La rampe pour l'accès aux personnes handicapées n'avait pas été prévue dans la demande de crédit initial.
- En raison de ces éléments, les travaux réalisés par l'architecte et l'ingénieur civil ont été plus conséquents que prévus initialement.
- Les coûts relatifs à l'inscription au Registre foncier et aux travaux du géomètre ont été plus élevés que prévus.

L'impact financier de tout cela est illustré dans le tableau ci-dessous.

CFC	Description	DEVIS de la Municipalité	DECOMPTE FINAL selon paiements	PLUS-VALUES	REMARQUES
211 213 420	Maçonnerie Fondations métalliques Aménagements extérieures	90 000 CHF	147 000 CHF	57 000 CHF	Fouilles + canalisations EC/EU plus longues : (+15'000.-) Fouilles + alimentations électriques & fibre plus longue : (+ 5'000.-) Fondation pieux métalliques plus chers mais résorbable (+20'000.-) Canalisations EC/Fibres/électriques non répertoriées terrain (+10'000.-) Fondations béton non répertoriées terrain (+5'000.-) Diverses protections provisoires et clôtures (+2'000.-)
214	Soubassements, escalier provisoire	0 CHF	15 000 CHF	15 000 CHF	Exécution d'un soubassement non prévu (+10'000.-) Pose d'un escalier bois provisoire en urgence (+5'000.-)
215	Construction préfabriquées + vestiaires	1 085 000 CHF	1 120 000 CHF	35 000 CHF	Pavillon scolaire (+16'300.-) Accès provisoires (+5'000.-) Fourniture de vestiaires non prévus (+6'000.-) Equipements informatiques (+2'700.-) Réfection fouille et revêtement bitumineux, Prazqueron (+5'000.-)
272, 223	Rampe & escalier d'accès Protection contre la foudre	10 000 CHF	46 000 CHF	36 000 CHF	Travaux non prévus à la demande de crédit (+36'000.-) Travaux de protection contre la foudre pas réalisés
289	Divers et imprévus	18 000 CHF	0 CHF	-18 000 CHF	
292	Honoraires ingénieur civil + Architecte	5 000 CHF	33 000 CHF	28 000 CHF	Travaux non prévus à la demande de crédit (+9'000.-) Exécution des travaux en urgence (+15'000.-)
296.0	Géomètre	5 000 CHF	7 500 CHF	2 500 CHF	Inscription au Registre foncier (+2'500.-)
512, 230, 235, 243, 252, 511, 512, 569, 421, 275	Raccordements aux reseaux, y c. taxes Electricité, Fibre optique, Eau sous pression, Autorisations, taxes, Bouquet de chantier, Jardins, Mis en passe	32 000 CHF	34 000 CHF	2 000 CHF	Mise en passe non prévue (+2'000.-)
900, 901	Mobilier de classe, transports	25 000 CHF	27 500 CHF	2 500 CHF	Déménagements non prévus (+2'500.-)
	TOTAL TTC	1 270 000 CHF	1 430 000 CHF	160 000 CHF	

4. DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE

Afin de couvrir ce dépassement, d'une certaine manière non prévisible, la Municipalité se voit donc dans l'obligation de solliciter auprès de votre instance un crédit complémentaire d'un montant de **Fr. 160'000.--TTC**.

5. FINANCEMENT

La Municipalité propose de financer cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante.

L'amortissement de cette dépense se fera sur une durée de 10 ans.

6. CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 42/2020 adopté lors de la séance de Municipalité du 27 janvier 2020;
- ouï le rapport de la Commission des Finances;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'accepter ce Préavis municipal tel que présenté;
- d'accorder un crédit complémentaire de **Fr. 160'000.--** pour les plus-values enregistrées au final par rapport au crédit accepté le 11 avril 2019;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, sur les lignes de crédits disponibles;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :



Daniel Crot



Nicole Pralong

Municipal en charge du dossier : M. Luigi Mancini

Municipal en charge des finances: M. Daniel Crot, Syndic

Romanel-sur-Lausanne, le 27 janvier 2020